

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 002-2111/10/CC

**■ Adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'association Economie Solidaire Insertion Active (ESIA) - Désignations
DHCS 10/4700/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Association Economie Solidaire Insertion Active (ESIA) a été créée en 2001 à l'initiative de l'Etat, de la Région, de la Caisse des dépôts et consignations et de l'association France Active pour soutenir le développement de projets individuels et collectifs dans le champ de l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional.

La création de cette association répondait à deux objectifs :

- traiter le besoin en fonds propres des associations relevant de ce secteur et notamment des entreprises d'insertion,
- avoir la capacité de réaliser une expertise financière leur permettant par la suite de solliciter des moyens financiers supplémentaires (crédits bancaires, fonds de garantie, subventions...).

Les associations qui s'adressent à ESIA peuvent donc bénéficier d'une expertise financière, d'un accès à des moyens financiers ou à l'organisation d'un tour de table, et d'un suivi individualisé notamment par le biais du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui a concerné 200 associations dans les Bouches-du-Rhône, 22 millions d'euros de prêts ont été accordés en 2009.

Les interventions financières (prêts, crédits-relais, garanties...) peuvent aller de 5 000 à 500 000 euros. Depuis fin 2008, ESIA est partie prenante de l'accompagnement à la création d'entreprises (dispositif Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise NACRE).

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre de ses objectifs de développement économique et durable, de cohésion sociale et d'insertion économique et professionnelle, peut s'appuyer sur l'offre de service d'ESIA, notamment pour :

- consolider le réseau des acteurs de l'insertion économique sur lequel Marseille Provence Métropole s'appuie pour la mise en œuvre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- consolider également le réseau des acteurs associatifs que la Communauté urbaine soutient pour la mise en œuvre des actions des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, et celles relevant des crédits européens gérés au titre du projet « une Dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles »,
- favoriser l'émergence et la consolidation de structures d'utilité sociale développant des activités à caractère économique sur son territoire.

L'association est composée de membres fondateurs : Etat, Région, association France Active et la Caisse des dépôts et consignations, et de membres adhérents : organismes bancaires, conseils généraux, intercommunalités etc... Elle est administrée par un Conseil de Surveillance et un Directoire composés de membres élus par l'Assemblée Générale.

Compte tenu de l'engagement et de l'intervention de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en matière d'insertion par l'économie, de cohésion sociale et de développement économique de son territoire, et de la capacité d'ESIA à participer au développement de ces interventions, il est proposé que Marseille Provence Métropole adhère à l'association ESIA au nom de ses 18 communes membres pour un montant de 7 600 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en matière de développement économique, d'insertion et de cohésion sociale,
- Que son adhésion à l'association ESIA permettra de développer un partenariat propre au développement de l'activité économique solidaire sur son territoire ,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'association « Economie Solidaire Insertion Active (ESIA)».

Article 2 :

Est désigné pour représenter la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'association ESIA :
Titulaire : Madame Haouaria HADJ CHICK
Suppléant : Monsieur Pierre SEMERIVA

Article 3 :

Est approuvée la contribution de 7 600 euros qui correspond au montant du droit d'entrée unique à l'association ESIA ;

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole Sous Politique E120 – Nature 6132 - Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Président Déléguée
A l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI